

# Le soutien au revenu lié au logement au Canada et dans d'autres pays

## INTRODUCTION

L'étude visait à mieux comprendre les caractéristiques et l'application des programmes de soutien au revenu (aide sociale) et des allocations pour le logement au Canada et dans certains pays de l'OCDE. Les six administrations étudiées sont l'Australie, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis (état de New York). L'étude a tenté de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les allocations de soutien au revenu de base dans chaque administration?
- Comment sont-elles liées aux allocations pour le logement?
- Comment les taux d'aide assujettie au revenu sont-ils établis? Sont-ils établis en complément des allocations pour le logement?
- Les allocations diffèrent-elles selon le logement (logement social/du marché privé, lieu, coûts sur le marché – région urbaine, suburbaine ou rurale)?
- Où se situent les allocations d'aide sociale et les allocations pour le logement par rapport aux trois mesures objectives (salaire minimum, mesure de faible revenu (MFR) et loyer moyen du marché)?

Pour les besoins de l'étude, quatre types de ménage ont été comparés : adulte seul non âgé, couple d'adultes non âgés, famille monoparentale avec deux enfants à charge et couple avec deux enfants à charge. Dans les deux familles avec enfants, un enfant était âgé de 6 ans ou moins et l'autre, entre 12 et 17 ans.

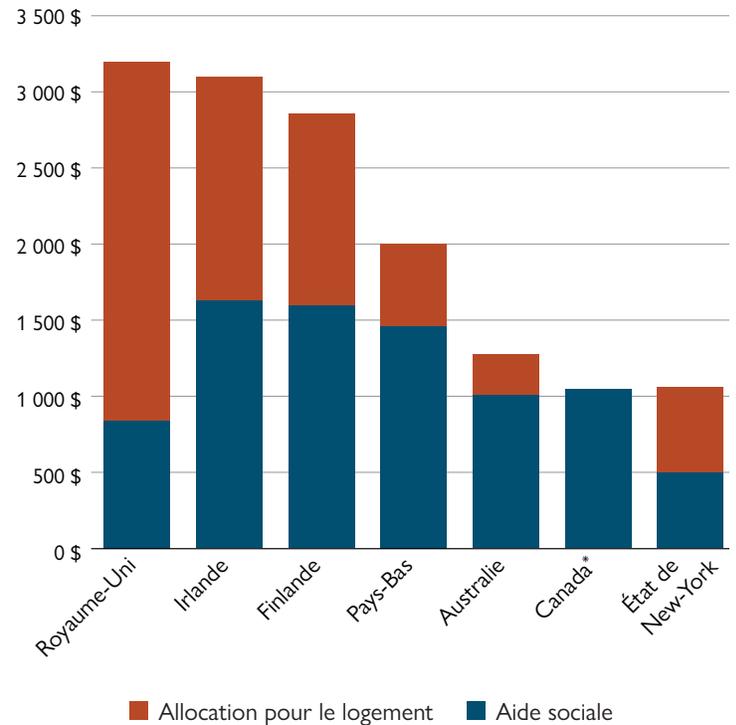
## CONSTATATIONS

L'étude aux niveaux national et international s'est penchée sur les questions suivantes.

### Quelles sont les allocations d'aide sociale de base?

- La plupart des administrations canadiennes et étrangères étudiées accordent deux allocations distinctes dans le cadre de leurs programmes d'aide sociale, soit une allocation pour le logement et une allocation de base à l'égard des autres éléments qui entrent dans le coût de la vie. Le Québec et le Nouveau-Brunswick font exception en offrant une allocation unique couvrant à la fois les frais de logement et d'autres frais de subsistance.
- Le Royaume-Uni et l'état de New York versent aussi des allocations additionnelles dans le cadre de leurs programmes d'aide sociale (entre autres des allocations pour les enfants au Royaume-Uni et des allocations pour les frais de consommation domestique d'énergie dans l'état de New York). Se reporter à la figure 1.

**Figure 1 :** Comparaison des taux des allocations d'aide sociale et pour le logement, adulte seul avec deux enfants, certains pays



\* Pour la comparaison internationale, le taux d'aide de la province ou du territoire médian a été choisi pour chaque type de ménage afin d'atténuer l'incidence éventuelle des provinces ou territoires où les allocations d'aide sociale sont particulièrement élevées ou faibles.

### Où se situent les allocations d'aide sociale de base comparativement aux allocations pour le logement?

- Dans presque tous les territoires et provinces du Canada, de même que dans la moitié des autres administrations étudiées, les allocations pour le logement étaient supérieures aux allocations de base destinées à couvrir les autres éléments du coût de la vie. Dans les autres administrations, les allocations pour le logement constituent au moins le tiers des allocations mensuelles d'aide sociale, à l'exception de l'Australie et des Pays-Bas, où elles représentent entre 20 et 30 % du total des allocations d'aide sociale, selon le type de ménage.

### Comment les allocations d'aide sociale de base et les allocations pour le logement sont-elles structurées?

- Les allocations pour le logement sont souvent versées sous forme de montant distinct dans le cadre des programmes d'aide sociale, en complément des allocations de base. Parmi les exceptions, mentionnons le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Royaume-Uni, qui offrent une allocation de base unique visant à couvrir le coût de la vie, ce qui inclut le logement. Aux Pays-Bas, l'allocation pour le logement est versée dans le cadre d'un programme ne faisant pas partie du régime d'aide sociale.
- Dans le cadre de l'étude, on a observé une tendance allant dans le sens des régimes qui prévoient le versement d'une allocation unique, le but étant de simplifier l'application des programmes d'aide sociale et de les rendre plus faciles à comprendre pour les demandeurs et les prestataires.
- Par ailleurs, les allocations pour le logement, comme un supplément au loyer, ont été offertes à tous les ménages à faible revenu, peu importe leur situation d'emploi ou leur admissibilité à l'aide sociale. De nombreuses autres provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, offrent des programmes de supplément et d'aide au loyer pour aider les résidents à faible revenu.

### Les allocations d'aide sociale ou les allocations pour le logement diffèrent-elles selon le lieu de résidence?

- La moitié des administrations étudiées modifient les taux d'aide sociale en fonction du lieu de résidence. Ces variations visent à prendre en compte les différences du coût de la vie à l'intérieur de l'administration, particulièrement dans les régions éloignées, les collectivités du Nord et les grandes villes.

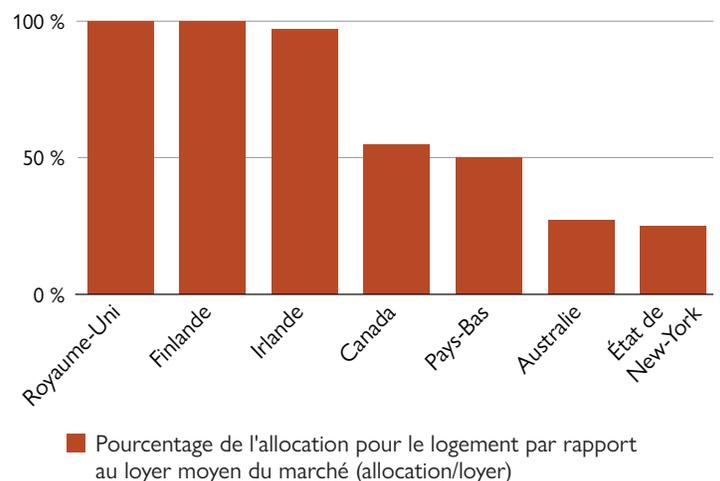
### Où les allocations d'aide sociale et les allocations pour le logement se situent-elles par rapport aux indices de référence pour les allocations dans le cas des personnes à faible revenu?

- Pour chaque administration étudiée, les allocations d'aide sociale et pour le logement ont été comparées à trois mesures objectives : le loyer moyen du marché, la mesure de faible revenu (MFR) correspondant à 50 % du revenu disponible médian ajusté des ménages, et le revenu d'un employé à temps plein travaillant au salaire minimum, selon les concepts de suffisance et d'équité. Les figures 2, 3 et 4 indiquent les résultats de ces comparaisons pour une famille monoparentale avec deux enfants à charge.
- Pour un adulte seul avec deux enfants à charge, le pourcentage du loyer moyen du marché couvert par l'allocation pour le logement était de 100 % au Royaume-Uni, en Finlande et en Irlande, d'environ 50 % au Canada, et de moins de 50 % aux Pays-Bas, en Australie et dans l'état de New York (se reporter

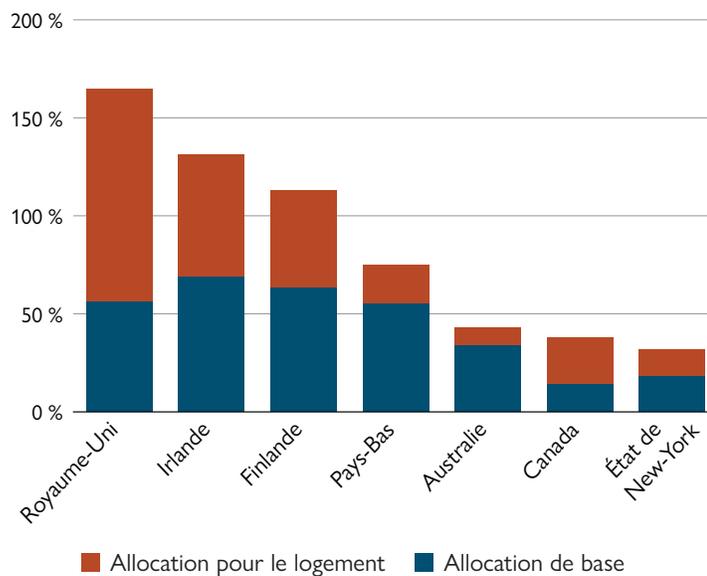
à la figure 2). Il est à noter que le loyer moyen du marché est un outil de comparaison. Le loyer réel payé par les prestataires d'aide sociale peut être supérieur ou inférieur à cette valeur. Si le loyer moyen du marché est inférieur à l'allocation pour le logement, les prestataires ont droit à des allocations pour couvrir le coût réel du logement, non à l'allocation maximale.

- Si l'on tient compte de tous les types de familles, les allocations pour le logement représentaient au moins 75 % du loyer moyen du marché en Finlande, en Irlande et au Royaume-Uni.
- Au Royaume-Uni, les allocations pour le logement sont particulièrement généreuses par rapport aux autres administrations, probablement en raison des coûts de loyer très élevés dans certaines régions.
- En Finlande, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le total des allocations d'aide sociale et pour le logement avoisine ou dépasse la mesure de faible revenu (MFR) (se reporter à la figure 3).
- En Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le total des allocations d'aide sociale et pour le logement représente 75 % ou plus du salaire minimum (se reporter à la figure 4). L'étude souligne la tension entre, d'une part, la suffisance du soutien au revenu pour répondre aux besoins de base et aider les personnes qui n'ont pas les moyens de payer leur loyer et, d'autre part, l'équité envers les personnes aptes à travailler qui bénéficient du soutien au revenu et touchent le même revenu qu'une personne travaillant au salaire minimum.

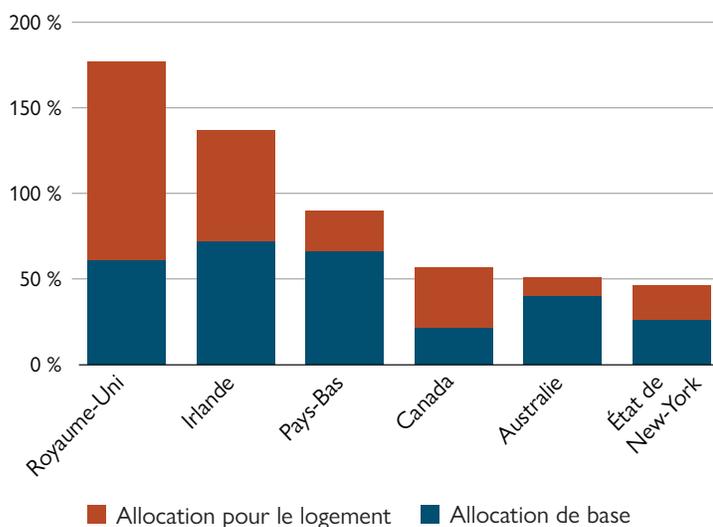
**Figure 2 :** Pourcentage du loyer moyen du marché couvert par l'allocation pour le logement, adulte seul avec deux enfants à charge, certains pays



**Figure 3 :** Pourcentage de la mesure de faible revenu couvert par les allocations d'aide sociale, adulte seul ayant deux enfants à charge, certains pays



**Figure 4 :** Pourcentage du salaire minimum couvert par les allocations de base et les allocations pour le logement, adulte seul ayant deux enfants à charge, certains pays



## CONSÉQUENCES

La méthode de paiement des allocations d'aide sociale et pour le logement et le niveau de soutien offert varient considérablement au Canada et d'une administration à l'autre, tout comme les filets de sécurité sociale soutenant notamment la santé, l'emploi, la garde des enfants et d'autres mesures de soutien.

L'étude fait ressortir une tendance vers la simplification des allocations dans le cadre des programmes d'aide sociale en vue d'offrir une allocation unique qui englobe tous les besoins des ménages, par opposition à des allocations distinctes pour les dépenses de base et pour le logement. Les gouvernements en sont encore aux premières étapes de mise en œuvre de cette approche, de sorte que l'on ne dispose pas encore de données sur le processus de mise en œuvre et sur les résultats obtenus.

Une autre tendance observée est le recours à des mécanismes d'assistance généralement offerts aux résidents à faible revenu, comme des programmes de revenu annuel garanti, à l'étude en Ontario, en Finlande et aux Pays-Bas, et des allocations pour le logement indépendantes des programmes d'aide sociale. De telles mesures ont été mises en place aux Pays-Bas et sont envisagées au Manitoba. La compréhension des avantages et des coûts associés aux approches simplifiées, en vue d'offrir un soutien au revenu grâce à des allocations pour le logement ou un revenu garanti, peut servir à orienter les politiques canadiennes au cours de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement.

Cette analyse met en évidence la contradiction apparente entre « suffisance » et « équité » dans l'évaluation des taux des allocations d'aide sociale et des allocations pour le logement. Il pourrait être juste d'affirmer qu'une personne à faible revenu qui travaille ne devrait pas être désavantagée par rapport à un prestataire de l'aide sociale qui est apte à travailler. Par contre, pour que les niveaux d'aide soient suffisants, une famille à faible revenu doit logiquement avoir les moyens de se loger et de se nourrir. Le niveau et le type d'aide sont le reflet des valeurs sociétales de justice, d'équité et de suffisance dans le contexte d'autres conditions sociales et économiques. Certains gouvernements s'assurent que les taux des allocations pour le logement correspondent aux conditions locales, comme les niveaux réels des loyers, ou à une norme objective, comme le salaire minimum, alors qu'ailleurs les taux d'assistance sont nettement inférieurs aux coûts réels ou à des normes objectives. D'autres recherches sur les répercussions des différents niveaux et types d'aide pourraient éclairer la pratique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le soutien au revenu lié au logement au Canada et dans d'autres pays :  
rapport de synthèse final :

[https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research\\_2/rr\\_income-support-in-relation-to-housing-final\\_synthesis\\_jul23.pdf](https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_2/rr_income-support-in-relation-to-housing-final_synthesis_jul23.pdf)\*

Le soutien au revenu lié au logement au Canada et dans d'autres pays :  
administrations étrangères :

[https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research\\_2/income\\_support\\_in\\_relation\\_housing\\_in\\_canada\\_other\\_countries.pdf](https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_2/income_support_in_relation_housing_in_canada_other_countries.pdf)\*

\* Ce lien mène à un rapport qui n'est disponible qu'en anglais. Un formulaire de demande de traduction vers le français se trouve dans le document.

## RESSOURCES

Pour les besoins de la présente étude :

Mesure de faible revenu (MFR)

<https://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2012002/lim-mfr-fra.htm>

### Gestionnaire de projet :

Janet Kreda

Recherche sur les besoins en matière de logement

Société canadienne d'hypothèques et de logement



## TEXTE DE REMPLACEMENT ET DONNÉES POUR LES FIGURES

Figure 1 : Comparaison des taux des allocations d'aide sociale et pour le logement, adulte seul avec deux enfants, certains pays

	Aide sociale	Allocation pour le logement
Royaume-Uni	832 \$	2 342 \$
Irlande	1 617 \$	1 463 \$
Finlande	1 582 \$	1 256 \$
Pays-Bas	1 451 \$	533 \$
Australie	1 000 \$	268 \$
Canada*	1 036 \$	0 \$
État de New-York	491 \$	564 \$

\* Pour la comparaison internationale, le taux d'aide de la province ou du territoire médian a été choisi pour chaque type de ménage afin d'atténuer l'incidence éventuelle des provinces ou territoires où les allocations d'aide sociale sont particulièrement élevées ou faibles.

Figure 2 : Pourcentage du loyer moyen du marché couvert par l'allocation pour le logement, adulte seul avec deux enfants à charge, certains pays

	Pourcentage de l'allocation pour le logement par rapport au loyer moyen du marché (allocation/loyer)
Royaume-Uni	100 %
Finlande	100 %
Irlande	97 %
Canada	55 %
Pays-Bas	50 %
Australie	27 %
État de New-York	25 %

Figure 3 : Pourcentage de la mesure de faible revenu couvert par les allocations d'aide sociale, adulte seul ayant deux enfants à charge, certains pays

	Allocation de base	Allocation pour le logement
Royaume-Uni	56 %	109 %
Irlande	69 %	62 %
Finlande	63 %	50 %
Pays-Bas	55 %	20 %
Australie	34 %	9 %
Canada	14 %	24 %
État de New-York	18 %	14 %

Figure 4 : Pourcentage du salaire minimum couvert par les allocations de base et les allocations pour le logement, adulte seul ayant deux enfants à charge, certains pays

	Allocation de base	Allocation pour le logement
Royaume-Uni	61 %	116 %
Irlande	72 %	65 %
Pays-Bas	66 %	24 %
Canada	21 %	36 %
Australie	40 %	11 %
État de New-York	26 %	20 %